
Nombre de membres en exercice: 13	Séance du vendredi 22 novembre 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Daniel PAGNIER.
Présents : 8	Sont présents: Daniel PAGNIER, Alain BATUT, Odile TRIMOREAU, Corinne JANAITIS, Olivier VINCENT, Benjamin LEBRUN, Jean-Paul LAURENT, Claude LÉGER
Votants: 10	Représentés: Nathalie GRAS, Stéphanie MASSOC Excuses: Gérard LANGILLIER, Jeanne GRAND Absents: Isabelle LARRUE Secrétaire de séance: Alain BATUT

Le procès-verbal du 13 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1- Coupe de bois : « les Parts ».

Sur les conseils de l'O.N.F, Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'une coupe sur « les parts », parcelle n°1. Après avoir présenté le plan de situation et souligné l'hétérogénéité des essences de ce lot, un rapide tour de table permet de valider cette opération. Néanmoins, le cloisonnement sera effectué par le personnel de l'O.N.F et une entreprise se chargera de cette coupe. Les deux parcelles restantes pourront être proposées en affouage dans les prochaines années.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité pour faire effectuer cette coupe dans les règles de l'art,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

2- Enveloppe indemnitaire 2025.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'enveloppe budgétaire des heures supplémentaires des différents employés communaux. Ces heures peuvent être attribuées pour l'année 2025 à travers la lecture de leur grille d'indice. La somme allouée est de 4545,90€

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité pour organiser cette enveloppe,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

3- Atribus- demande de subvention « amende de police ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du conseil municipal du 13 septembre 2024. La commande sera livrée rapidement. Les demandes de devis sur la dalle sont en cours. La subvention « amende de police » s'élève à 30% sur l'ensemble du produit, dalle incluse.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- après avoir échangé sur le sujet,
- donne son accord à l'unanimité
et autorise monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention « amende de police ».

4- Devis déconnexion eaux pluviales du lotissement.

Pour faire suite au conseil municipal du 31 mai 2024, Monsieur le Maire explique à l'assistance le devis déconnexion eaux pluviales. Les établissements BEREST ont effectué l'appel d'offre – TVA 10%- qui se réalise comme suit ;

Établissement FDTP(89) : 171 135.48 € TTC

Établissement SCHMIT TP (21) : 134 885.69 € TTC

L'établissement SCHMIT TP est retenu. Subvention à la parcelle 4100€ pour le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, durée probable des travaux trois mois, soit deux jours en moyenne par parcelle.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- après avoir échangé sur le sujet,
- donne son accord à l'unanimité, pour passer marché avec l'entreprise SCHMIT TP
- et demande de subvention à l'Agence de l'Eau,
autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

5- Devis campanile de la salle des fêtes.

Suite aux travaux de rénovation du toit de la salle des fêtes, monsieur le Maire expose au conseil le problème du campanile. Sa fixation est vieillissante et nécessite sa remise en état après dépose.

Devis entreprise GRAND : 4741,27 € HT

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité à la proposition de devis,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

6- Vente terrain (100m²), 6 bis rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire explique au conseil l'erreur de bornage du 6bis rue de l'Eglise. Afin de régulariser la vente du lot appartenant à Madame Nicole BRULEY, la commune vend la parcelle communale à 3€ le mètre-carré, soit 300€, au nouveau propriétaire. L'acte sera entériné devant notaire.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- après avoir échangé sur le sujet,
- donne son accord à l'unanimité pour la vente de ce lot,
autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

7- Renouvellement Assurance SMACL.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il faut comme chaque année se positionner sur le renouvellement des assurances. Le contrat SMACL d'une durée de cinq ans reste le moins disant malgré une forte hausse 61 % depuis 2019 - 590€-. Le contrat annuel est proposé à 5 504.22 €.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- après avoir échangé sur le sujet,
- donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement assurance SMACL, autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant

8- Travaux appartement 7, Grande Rue -1er étage-

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au départ de l'ancien locataire, il est nécessaire de réaliser une réfection totale de l'appartement. Le logement doit être refait en peinture, parquet et pose de volets roulants. Il est prévu de faire intervenir un diagnosticien en avance de phase. En matière d'économie d'énergie, son rapport technique permettra de trouver des éléments de réponses indispensables à une nouvelle location. Monsieur le Maire informe qu'il a trouvé un locataire pour janvier 2025.

Devis trois volets roulants 2523.74 € ht

Devis peinture : 4 650.00 €ht

Devis parquet et porte : 860.00 €

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- après avoir échangé sur le sujet,
- donne son accord à l'unanimité pour remettre au plus vite ce bien communal en location, autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

9- Participation au syndicat intercommunal de la caserne de gendarmerie de Villeneuve l'Archevêque.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur BATUT.

Pour faire suite au projet de rénovation énergétique de la caserne de gendarmerie de Molinons, le syndicat intercommunal a déjà entériné les demandes de subvention à hauteur de 80%.

Le reste à charge pourrait être pris sur les fonds propres, mais pour éviter les aléas budgétaires, il a été voté par le syndicat à l'unanimité une demande de participation à toutes les communes pour un plafond de 25000€, répartie comme suit :

50% pour la commune de Villeneuve l'Archevêque et le reste à charge pour les autres communes en répartition en fonction de la population.

Pour Courgenay, la somme de 1 520.52 € est à prévoir pour le budget 2025 -en attente d'un document administratif du syndicat-

Cette participation est à envisager sur deux ans.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur BATUT,
- après avoir échangé sur le sujet,
- donne son accord à l'unanimité pour la participation au syndicat de la caserne de gendarmerie,
autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

10- Convention Y.CONIK.

Monsieur le Maire communique sur une convention pour l'installation d'une armoire technique Y.CONIK sur le domaine communal : rue Léopold Javal , derrière les ateliers municipaux.
Cette armoire est mise en sécurité.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire
- donne son accord à l'unanimité pour valider la convention,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

11- Mutuelle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation pour le 1er janvier 2025 et 2026, de mettre en place une mutuelle pour les salariés communaux seuls ou accompagnés.

Pour faire suite au précédent conseil municipal du 13 septembre 2024, madame Claude Léger prend la parole en soulignant le manque de préparation de cette obligation.

Aucune recherche n'a été effectuée, aucun contact n'a été noué pour avancer sur ce dossier.

C'est en son nom qu'elle a pris cette heureuse initiative qui permet de présenter un projet cohérent pour les employés de la commune.

S'appuyant sur l'existant, madame Claude Léger nous fait par du contrat collectif de la protection sociale complémentaire (P.S.C) du CDG 89 (Centre de Gestion 89). Engagé auprès de nombreuses communes au sein de l'Yonne, la P.S.C minimum se présente comme suit :

- Frais d'adhésion collectivité de moins de 50 agents : 25€ par convention au moment de l'adhésion.
- Nature du risque Santé : 15€ minimum par agent.
- Nature du risque Prévoyance : 7€ minimum par agent.

La commune se doit de présenter une P.S.C à ses employés. Le caractère facultatif de l'adhésion des bénéficiaires est à souligner.

Chaque bénéficiaire peut agréger d'autres options à sa charge.

Après délibération, les bulletins d'adhésion employeur pour le risque Prévoyance et santé seront édités et les agents seront informés.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé complet de madame Claude Léger,
- après avoir échangé longuement sur le sujet,
- donne son accord à l'unanimité pour la participation aux bulletins d'adhésion employeur pour le risque Prévoyance et Santé dès janvier 2025
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

12- Adhésion de la commune de PAILLY au SMAEP.

Monsieur le Maire expose au conseil le système d'adhésion S.M.A.E.P. Régulièrement des communes demandent à être rattachées au Syndicat des Travaux d'Adduction d'Eau. Une commission se réunit pour confirmer la possibilité fonctionnelle de cette adhésion -Etat des réseaux, investissements effectués...-.

La commune de Pailly sollicite cette adhésion.

L'ensemble de l'assistance comprend que cette demande ne peut être refusée car l'adhésion à un syndicat est obligatoire. A charge pour les nouveaux adhérents de remettre leurs réseaux en état.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
 - donne son accord à l'unanimité
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

13- Point salle des fêtes.

Un nouvel appel d'offre est relancé car cinq lots n'ont pas été suffisamment honorés par des professionnels.

Le conseil municipal se demande si l'architecte en charge du projet est vraiment à la hauteur. Monsieur Olivier Vincent interroge sur la véracité du projet : il propose de changer de projet, monsieur le Maire lui répond qu'il y a de subventions qui ont déjà été versées. Tout le conseil reste mobilisé pour faire réaliser une salle des fêtes adaptées à nos besoins.

14- Point cimetière.

Monsieur le Maire donne la parole à la première adjointe.

Madame Claude Léger nous présente un point très précis sur le suivi administratif du cimetière de Courgenay.

La personne qui était en charge de ce dossier n'a pas informé le conseil que les reprises des concessions en état d'abandon pouvaient être étalées dans le temps. Chaque année, la commune peut entreprendre une procédure de reprise de concessions pour quelques tombes.

Ainsi les Curginiens auraient pu voir étaler la facture des reprises sur trois ou quatre ans. Au lieu de cela, les trente reprises doivent se faire d'une traite, soit :

- 800 à 1000€ par reprise

Coût total pour le budget 2025 : 30x 1000€

Les 30 concessions doivent être remontées toutes en même temps sur l'année 2025.

Le conseil souligne le manque d'information du précédent responsable destitué depuis.

Maintenant le conseil municipal, après avis éclairé, a pris connaissance qu'il faut trouver un équilibre entre le nombre de nouvelles concessions vendues et le nombre de concessions en état d'abandon à relever. La charge financière sera ainsi étalée dans le temps.

15- Question diverses.

Courrier monsieur Jean Stievenard

Suite à la cessation d'activité de « l'atelier du pain », monsieur Jean Stievenard propose à la commune la reprise de location d'une boîte à pain. Sous réserve d'être alimenté par un boulanger, peut-être celui de Traînel, cette location s'élève à 326€ ht par mois.

Réponse :

en l'état, après discussion, la proposition est rejetée.

Question par email de monsieur Eric Besse.

Suite à la fermeture de la déchetterie de Villeneuve l'archevêque, la commune pourrait elle prévoir un point de dépôt pour les déchets VERTS (uniquement) Dans le contexte économie et écologique actuel il semble contre productif d'imposer aux Curginiens d'effectuer 60 kms (aller/retour) pour déposer des déchets bio dégradables.

Réponse :

Conscient de la gêne occasionnée par la mise aux normes de la déchetterie, il n'est pas prévu une mise à disposition d'un dispositif ou d'un emplacement pour collecter les déchets verts. Après un rapide tour de table, il s'avère que le manque de civisme constaté depuis plusieurs années renforce cette décision. Il faudrait mettre en place un dispositif chronophage incluant les employés communaux. Le conseil dans son ensemble ne veut pas pour ce temps très court -six à huit mois, interdiction de couper les haies entre mars et août-, occuper notre employé communal à gérer un quelconque dispositif. De plus la commune ne met pas à disposition un quelconque lieu pour les mêmes raisons. La commune se réserve le droit de poursuivre tout dépôt sauvage.

Colis des Anciens.

Avant Noël, comme chaque année en semaine 50, nos aînés verront un colis leur être distribué : 96 colis viendront enrichir les sapins – 26 couples et 72 personnes seules-. La distribution est assurée par le conseil municipal.

Décoration de Noël.

Pour maintenir les festivités de Noël et pour remplacer les décorations lumineuses vieillissantes, la commune s'est dotée de dix nouvelles décorations –prix 1 831.00 € ht.

Branchage rue Léopold Javal, parcelle Madame Préau.

Plusieurs administrés et utilisateurs de la départementale nous ont fait remarquer qu'une végétation luxuriante débordait sur la départementale et devenait dangereuse pour la circulation.

Après un rapide tour de table, il est demandé à monsieur le Maire de prendre rapidement les dispositions nécessaires afin d'éviter un possible accident de la circulation. Un courrier sera rapidement envoyé à la propriétaire afin de réaliser cet élagage.

Déneigement des routes.

En avant propos, l'ensemble du conseil, au nom de ses administrés, remercie nos agriculteurs et notre employé communal monsieur Jérémy Léger, monsieur Olivier Vincent et monsieur Dylan Deyzac pour leur professionnalisme et leur réactivité. Dans la nuit du

jeudi 21 novembre 2024, ils ont grâce à leur dévouement permis de maintenir en bon état les axes du village malgré les fortes chutes de neige.

Cette mobilisation locale sera pérennisée pour les années à venir sous forme d'une convention -calendrier prévu pour le renouvellement, septembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23H00.